



D.A.U. Département
Aménagement
Urban



MAGNUS, Frédéric - Notaire
rue du Grand Tige , 11
5101 ERPENT

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

Délivré à Namur, le **19 DEC. 2025**

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 04-12-25
V/réf. : 2023-0262/007-NV
Référence dossier : Notaires/40765/2025
Votre correspondant-e : N. GODART

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par déléation,
L'agent-e traitant-e délégué-e


N. GODART

Pour la Bourgmestre ff,
Par déléation,
L'Echevine,


St. SCAILQUIN

1) Bien situé à NAMUR, Avenue de la Vecquée n°5, paraissant cadastré section F n°3K5 et appartenant à [REDACTED] Date de construction : Avant 1850 (1) - Statut urbanistique du bien : Maison (1) et terrain (2).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
13-04-21	Permis d'urbanisation : Exclusion du lot n°1 du périmètre extérieur du lotissement 343 "Fallon" du 10/02/1969, étant donné que le lot 1 était déjà construit lors de l'approbation en 1969

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans le GCU Citadelle (), Plateau supérieur.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler pour la division, mais cet avis ne préjuge en rien quant à l'obtention d'un permis d'urbanisme pour le lot 1 vu la situation en arrière zone de la zone constructible.

CGU Citadelle : plateau inférieur.

GCU Enseignes - Site touristique protégé

2) Bien situé à NAMUR paraissant cadastré section F n°3L5 et appartenant [REDACTED] - Date de construction : Avant 1850 (1) - Statut urbanistique du bien : Maison (1) et terrain (2).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans le GCU Citadelle (), Plateau supérieur.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler pour la division, mais cet avis ne préjuge en rien quant à l'obtention d'un permis d'urbanisme pour le lot 1 vu la situation en arrière zone de la zone constructible.

GCU Enseignes - Site touristique protégé

CGU Citadelle : plateau inférieur.

